

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAMBON D'ALBI

Le 23 septembre 2021 à 20h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Cambon d'Albi, sous la présidence de :

Monsieur Philippe GRANIER, Maire

Etaient présents : MM. Laurent ALBERICI, Didier ALBERT, Patrick CALVET, Isabelle CAYRAC, Christophe FABRIES, Viviane GAYRAL, Philippe GRANIER, Aline HUC, Sarah LAURENS, Véronique PALAFFRE, Cindy PERLIN-COCQUART, Jean-Paul PRADEL, Magali TERRAL.

Excusés :

Karine BIZOUARD a donné procuration à Cindy PERLIN-COCQUART,

Charlotte CHOLLET-GODARD a donné procuration Magali TERRAL

Nicolas GALLIET a donné procuration à Isabelle CAYRAC

Jean-Marc NESEN a donné procuration à Viviane GAYRAL

Franck BONTON

Jean-Paul RAYSSAC,

a été nommée secrétaire de séance Magali TERRAL,

Nombre de conseillers 19

En exercice : 19

Présents : 13

Excusés : 6

Date de la convocation : 17 septembre 2021

Date d'affichage : 17 septembre 2021

✍ **DECISIONS DU MAIRE :**

- **Décision n° 9 :** Monsieur le Maire a accepté le devis de la société Sport France pour l'achat d'une paire de poteaux de volley en acier qui seront installés au stade pour un montant de 687.96 € TTC.
- **Décision n° 10 :** Monsieur le Maire a accepté le devis de la société Sport France pour la fourniture et la pose d'un pare ballons en acier galvanisé 5 m x 40 m avec grillage simple torsion en partie basse et filet en partie haute pour un montant de 8 057,76 € TTC. Il sera installé derrière le terrain de foot, le long du ruisseau.
- **Décision n°11 :** Monsieur le Maire a accepté le devis de la société Decathlon Pro pour l'achat d'une paire de buts de football suite au cisaillement d'un poteau survenu cet été pour un montant de 1 199 € TTC.
- **Décision n° 12 :** Monsieur le Maire a accepté le devis de l'entreprise Desmet pour l'achat de deux tableaux blancs (120 x 200) pour les classes de maternelle pour un montant TTC de 427.37 €. Ils remplaceront les deux tableaux verts.
- **Décision n° 13 :** Monsieur le Maire a accepté le devis de l'entreprise DISCOUNT Collectivités pour la fourniture de quatre poubelles (deux corbeille métal bleue et deux jaunes pour le recyclage) dans la cour d'école pour un montant TTC de 759.60 €. En effet, c'était une demande récurrente des enseignantes et des enfants d'avoir des poubelles avec couvercle pour éviter que les déchets s'envolent dans la cour avec le vent.

- **Décision n° 14 :** Monsieur le Maire a accepté le devis de l'entreprise DALLARD pour l'achat d'un véhicule CITROEN Berlingo électrique de 2018 (28 830 km) au prix de 9 037.76 € TTC livré. Ce véhicule viendra remplacer le CITROEN Berlingo diesel de 2003. Ce type de véhicule convient bien à l'utilisation faite par nos agents (de petits parcours fréquents) et se recharge sur une simple prise.

🔗 **CONVENTION ECOLE NUMERIQUE :**

Le plan de relance présenté par le Gouvernement le 3 Septembre dernier visant à faire face aux conséquences économiques et sociales provoquées par l'épidémie de la Covid-19, comportait un volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif. Dans ce cadre, le Ministère de l'Education nationale a lancé un appel à projets centré sur le 1er degré qui visait à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public d'éducation. Il était fondé sur deux volets principaux : l'équipement numérique des écoles et les services et ressources numériques. Pour cela, l'Etat a choisi d'investir 105 millions d'euros afin de soutenir la transformation numérique de l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (du CP au CM2) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base tel qu'il est défini dans le cahier des charges de l'appel à projet.

Les communes qui souhaitaient déposer un dossier devaient le faire avant le 31 Mars 2021. La commune a déposé un dossier le 30 Mars 2021.

Celui-ci a été réputé complet le 1er Avril 2021.

La demande portait sur 5 classes (primaire) - 125 élèves
-volet équipement –socle numérique de base : 12 000,00 € TTC – Montant subvention : 8 400 euros ;
-volet services et ressources numériques : 2 500,00 € TTC – Montant subvention : 1 250,00 euros.

Par mail en date du 2 septembre 2021, la commune a été informée que le dossier de demande de subvention déposé au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) a été retenu pour cette première vague de sélection : montant total de la subvention : 9 650,00 euros maximum.

Il convient à présent de procéder à l'étape de conventionnement qui servira de support au paiement de la subvention.

Dans ce cadre, il convient que le Conseil Municipal donne compétence à Monsieur Le Maire pour signer la convention.

Après en avoir délibéré, Conseil Municipal décide à l'unanimité :

DE DONNER compétence à Monsieur Le Maire pour signer la convention suite à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Philippe GRANIER, Maire

ALBERICI Laurent

ALBERT Didier

BIZOUARD Karine

BONTON Franck

CALVET Patrick

CAYRAC Isabelle

CHOLLET-GODARD Charlotte

COCQUART Cindy

FABRIES Christophe

GALLIET Nicolas

GAYRAL Viviane

HUC Aline

LAURENS Sarah

NESEN Jean Marc

PALAFFRE Véronique

PRADEL Jean-Paul

RAYSSAC Jean-Paul

TERRAL Magali